

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

«La traduction¹, c'est le mal nécessaire de la Confédération». Cette définition donnée par l'un des sujets interviewés campe assez bien la situation de la traduction dans la fonction publique fédérale. Car c'est bien un mal, avec ses difficultés et ses contradictions, dont les traducteurs sont à la fois les victimes et les bénéficiaires, et dont la nécessité découle bien souvent «du bilinguisme artificiel (traduction de l'anglais au français) des tenants de la bonne entente à tout prix». Au prix même de l'absurde et de l'inutile érigé en système. Aussi faudra-t-il, tout au long de ce chapitre, garder présent à l'esprit le scepticisme dans lequel évoluent les traducteurs, et qui n'est pas sans rapport avec leur mobilité et leur insatisfaction : «Sentir que ce que l'on fait est à peu près inutile». Cette aigreur compliquera passablement notre étude lorsqu'il s'agira d'interpréter des réponses qui ne sont pas toujours sincères. Et comment distinguer?

A. Position du problème et méthodologie

Notre objectif consiste essentiellement à analyser comment se déroule la carrière d'un groupe de fonctionnaires de l'échelon intermédiaire qui, de par la spécialité, ne peut être comparé à aucun autre. Les raisons qui interdisent toute comparaison viennent d'elle-mêmes à l'esprit : l'homogénéité culturelle et linguistique, milieu de travail français, formation scolaire particulière. Il s'agit donc d'une étude indépendante, plus qualitative que quantitative, dans laquelle nous dégagerons les attitudes, les sentiments et les aspirations tels que les interviews nous les ont révélés, car ce sont eux qui, en dernière analyse, constituent les ressorts de la profession.

¹ Chaque fois qu'il sera question de traduction et de traducteur, il faudra entendre aussi interprétation et interprète.

1. Le Bureau des traductions²

Ce Bureau, qui fait partie de la fonction publique et relève du Secrétariat d'État, fut créé en 1934. Il comprend actuellement plus de 300 traducteurs répartis entre les 21 divisions ministérielles, la Division des langues étrangères, la Division de la traduction générale, la Division des lois, la Division des débats, la Division des interprètes, le Centre de terminologie et la Section des stagiaires³. En 1965, le volume des traductions a atteint 102 millions de mots, soit 300 000 pages de chacune 500 mots.

Nous ne pousserons pas davantage l'examen des structures de ce Bureau, à moins que les traducteurs ne fassent eux-mêmes état des effets heureux ou malheureux qu'elles peuvent entraîner.

2. L'échantillon interviewé

Avant tout, voyons comment a été constitué l'échantillonnage qui fut soumis aux mêmes critères que ceux devant déterminer le choix des autres fonctionnaires de l'échelon intermédiaire : âge compris entre 25 et 45 ans; traitement annuel supérieur à 6 200 \$; ville de travail, Ottawa, à l'exception des sujets interviewés à Montréal⁴.

Sur 55 traducteurs répondant aux normes établies, 31 furent choisis dont trois allèrent à l'échantillon anglophone. Ce dernier nombre ne nous permet évidemment pas de comparer,

² Les données rapportées ici proviennent de l'étude effectuée en 1965 pour la Commission par Jacques LaRivière, «La traduction dans la fonction publique».

³ La structure du Bureau des traductions décrite sommairement ici a changé depuis 1965. Au début de 1968, le Bureau se composait de cinq divisions : une division administrative, une division affectée à la formation des cadres et trois divisions d'exécution responsables de la traduction dans 27 ensembles ministériels regroupés selon le genre de traduction.

⁴ En effet, le Bureau de Montréal n'est qu'une émanation des services d'Ottawa de la traduction générale. Contrairement aux autres établissements régionaux de l'administration fédérale, il ne s'agit pas d'une décentralisation visant à desservir une clientèle locale.

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

selon la langue maternelle, les carrières des traducteurs, d'autant que deux d'entre eux sont des Néo-Canadiens récemment arrivés dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Pour les fins de l'étude, nous avons cependant cru bon de tous les grouper, car les lignes de force des carrières des non-francophones ne divergent pas de celles de leurs collègues; elles suivent le même cheminement, accusant des motivations tout aussi complexes.

Quant aux moyennes d'âge et de traitement étudiées selon le groupe linguistique et la ville de travail, elles nous sont présentées au tableau n° 14.1.

Il faut noter l'écart très faible entre les moyennes de la population et celles de l'échantillon qui comprend deux interprètes. En outre, cinq traductrices ont été interviewées, ce qui est beaucoup par rapport à l'ensemble de la fonction publique, mais leur carrière ne présentera pas de différence marquée avec celle de leurs collègues masculins.

La première partie de ce chapitre étudiera comment on devient traducteur et pourquoi on entre à la fonction publique fédérale. La deuxième traitera de la situation faite aux traducteurs dans ce milieu particulier, en passant en revue les moteurs et les freins de leur carrière, pour aborder ensuite l'aspect bilinguisme et biculturalisme; cependant, notre étude portant sur le déroulement des carrières, nous ne ferons qu'effleurer ce dernier point, en corollaire.

Tableau 14.1

Âge et traitement moyens de la population et de l'échantillon des traducteurs de l'échelon intermédiaire, selon le groupe linguistique et la ville de travail

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

Groupe linguistique	Nombre		Âge moyen		Traitement moyen \$	
	P	N	P	N	P	N
Anglophones	9	3	38,7	38,6	7 885	8 450
Francophones						
Ottawa et Montréal ¹	46	28	37,5	38,0	7 830	7 817
Ottawa seulement	41	23	37,6	38,2	7 872	7 890
Montréal seulement ²	5	5	36,6	36,6	7 216	7 216
Total (moins Montréal) ³	50	26	37,9	38,3	7 875	7 991
Total global	55	31	37,8	38,1	7 844	7 920

P = population; N = échantillon

1. Pondérés pour la ville de Montréal.

2. Nous avons isolé les cinq sujets de Montréal afin de ne pas fausser le parallélisme entre cette étude et celle des autres types particuliers de carrières appartenant à l'échelon intermédiaire d'Ottawa.

3. Pondérés pour le groupe linguistique.

B. Comment devient-on traducteur?

Pour déterminer comment on peut devenir traducteur au Secrétariat d'État, nous remonterons dans la vie de chacun des sujets de l'échantillon, considérant successivement leur lieu de naissance, leur milieu social d'origine, leur éducation, leurs antécédents professionnels et, enfin, leur formation spécifique.

1. Lieu de naissance

Le tableur n° 14.2 répartit les traducteurs interviewés selon le lieu de naissance.

Si on ne considère que les traducteurs de l'échelon intermédiaire d'Ottawa, on remarque que 35 % des sujets francophones interviewés sont nés dans la province de Québec, ce qui est sensiblement inférieur à la proportion correspondante pour l'ensemble de l'échelon intermédiaire francophone qui atteint 48 % , et 17 % en France. Ces Néo-Canadiens ne sont arrivés au pays que depuis peu, et il faudra en tenir compte lorsque nous étudierons leur perception des problèmes nationaux. Généralement rattachés par leurs aspirations ni à l'un ni à l'autre des deux groupes ethniques, les problèmes posés par le bilinguisme et le biculturalisme les touchent assez peu, et il semble même qu'ils fassent effort pour s'en détacher totalement. Au total, donc, 52 % de nos informateurs francophones sont originaires de régions où le français est la langue dominante (la province de Québec et la France) et 48 % de provinces où les Canadiens français sont en minorité (l'Ontario, les Maritimes, les Prairies). Ajoutons, enfin, que le quart est originaire de la région d'Ottawa-Hull, fraction un peu faible comparée à l'ensemble de l'échelon intermédiaire francophone interviewé (43 %).

Tableau 14.2

Lieu de naissance des traducteurs de l'échelon intermédiaire, selon le groupe linguistique et la ville de travail (%)

Lieu de naissance	Ottawa seulement			Montréal et Ottawa		
	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total
	%	<i>N</i>	%	%	<i>N</i>	%
Québec	34,8		30,8	46,4		41,9
Ontario	26,1	1	26,9	21,5	1	22,5

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

Maritimes	13,0		11,5	10,7		9,7
Prairies	8,7		7,7	7,1		6,5
France	17,4		15,4	14,3		12,9
Autres pays étrangers	0,0	2	7,7	0,0	2	6,5
Total	100,0	3	100,0	100,0	3	100,0
N	23		26	28		31

Cette répartition des traducteurs selon le lieu de naissance pourra trouver son importance dans l'interprétation des questions⁵ où percent souvent des notes nationalistes, des ressentiments, ou le désir de voir s'affirmer la Confédération.

Rappelons que les cinq traducteurs interviewés à Montréal ne pouvaient envisager d'aller travailler à Ottawa, aussi émettent-ils des opinions très nettes en réponse à plusieurs questions⁶. D'ailleurs, le Bureau des traductions de Montréal, dont le travail consiste en grande partie à traduire des textes venant de la capitale, fut créé essentiellement en raison de la difficulté, voire de l'impossibilité, à faire venir des traducteurs compétents à Ottawa. Cette difficulté peut s'expliquer par la qualité médiocre du français parlé et même enseigné en Ontario, les environs de la capitale ne pouvant dans ce cas, comme pour les autres fonctionnaires, servir de réservoir. Mais la nature même du travail de traduction n'est peut-être pas attirante, aussi les personnes d'Ottawa (ou d'ailleurs) éventuellement qualifiées ne manifestent aucun intérêt pour cette profession.

2. Milieu social d'origine

⁵ Les questions n^{os} 57 et 58 de l'interview portent sur les récents développements du bilinguisme dans le ministère de l'intéressé et dans la fonction publique ainsi que sur ses prévisions quant à l'avenir. (Voir l'appendice III)

⁶ Les questions n^{os} 60, 61 et 62 concernant la ville d'Ottawa comme lieu de travail ont dû être modifiées pour les traducteurs de Montréal, et posées de façon hypothétique. (Voir l'appendice III)

Tous les traducteurs canadiens-français (à deux exceptions près) ayant fréquenté le collège classique, leur milieu social d'origine correspond assez bien à celui que fournissent d'ordinaire ces établissements. Disons, en gros, que les traducteurs sont, pour les deux tiers, issus de familles dont le père est col-blanc, ce qui, pour des raisons évidentes, est le cas de la plupart des fonctionnaires fédéraux originaires de la région outaouaise. Quant à l'autre tiers, leurs pères peuvent être ouvriers spécialisés, manoeuvres, agriculteurs, ou exercer une profession libérale. À première vue, il semble que le milieu social d'origine des traducteurs soit quelque peu supérieur à celui de l'ensemble des fonctionnaires francophones de l'échelon intermédiaire, où seulement 39 % viennent de familles dont le père est col-blanc. Notons cependant que plusieurs diront n'avoir pu poursuivre leurs études universitaires pour des raisons financières, prétexte qui ne saurait évidemment être invoqué par ceux qui sont originaires de milieux aisés. Ce motif est vraisemblablement justifié dans certains cas; néanmoins, et c'est ce que nous apprend l'étude des carrières, il constitue souvent un alibi «commode» pour masquer la non-persévérance scolaire; la majorité des traducteurs sont en effet fils de cols-blancs, lesquels avaient les moyens d'assumer l'éducation de leurs enfants dans des collèges classiques. Un fait demeure, cependant, partiellement expliqué : l'acrimonie que manifestent les traducteurs lorsqu'ils se comparent à d'anciens camarades de collège maintenant médecins, avocats, ingénieurs, etc.

3. Instruction

Tableau 14.3

Niveau d'instruction des traducteurs francophones de l'échelon intermédiaire (%)

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

	Niveau d'instruction						Total	N
	École publique	BA-*	BA	BA+**	Licence ou maîtrise			
Ottawa seulement	0,0	15,4	7,7	42,3	34,6	100	26	
Montréal et Ottawa	3,2	16,1	6,5	45,2	29,0	100	31	

* Signifie que le sujet a laissé ses études avant la fin du cours classique

** Signifie que le sujet, après son baccalauréat, a commencé des études universitaires au niveau de la licence ou de la maîtrise.

On voit, au tableau n° 14.3, que seulement 19 % (15 % si l'on se limite à Ottawa) des traducteurs ne possèdent pas le baccalauréat, diplôme obtenu au Québec dans les collèges classiques et en France dans les lycées, et que 16 % étaient sur le point de l'obtenir. On peut dire, du moins pour ce qui concerne Ottawa, que tous les traducteurs ont suivi le cours classique, et l'importance de ceci se révélera au moment d'étudier les qualités requises par la profession.

Pour permettre un examen plus détaillé, étudions séparément le cas des bacheliers et des licenciés.

a. Bacheliers

La quasi-totalité des bacheliers (deux seules exceptions) possèdent «une demi-licence» ou une «demi-maîtrise». À tout le moins, quelques cours de traduction. Souvent d'ailleurs ils sont spécialisés, au Bureau des traductions, dans un domaine qu'ils avaient étudié en vue d'un diplôme supérieur⁷, les spécialisation, très variées, allant de la théologie

⁷ La politique du Bureau semble se préciser sur ce point. Il cherche, en effet, à recruter des personnes de profession libérale (avocats et médecins, notamment) pour améliorer la qualité de la traduction dans certains domaines, ce qui valorisera certes la profession de traducteur. Nous en

à la géologie en passant par la médecine, et c'est dans cette branche que se poursuivent des carrières brillamment entreprises parfois, mais ayant avorté pour des raisons diverses – maladie, difficultés pécuniaires (soutien de famille par exemple), échec académique, perte de vocation. Signalons aussi les cas nombreux de double, voire triple, réorientation, des étudiants faisant six mois en sciences sociales, un an en lettres, pour finalement aboutir en commerce et se retrouver, quelques années plus tard, au Bureau des traductions! Mais disons que ces bifurcations se produisent surtout chez les étudiants en lettres et en sciences dites sèches. Il ne faut pas oublier non plus que la plupart des traducteurs, une fois installés dans leur carrière actuelle, ont suivi des cours de traduction, le plus souvent à l'université d'Ottawa.

b. Licenciés

Neuf de nos informateurs (dont six francophones) possèdent des diplômes supérieurs⁸ : une licence en philosophie; une licence en histoire; quatre maîtrises (licences) en lettres; un diplôme d'optométrie; trois licences en droit.

Pour conclure, notons le phénomène de la «double diversité» : diversité chez le traducteur même qui, dans la plupart des cas, a abordé des domaines fort divers et accuse une large mobilité professionnelle; diversité au sein du Bureau, véritable capharnaüm de diplômés de tous genres et de toutes disciplines. Soulignons que les traducteurs possèdent une formation générale étendue, ce qui est évidemment essentiel dans une profession où il faut «tout savoir»⁹.

4. Les antécédents professionnels

reparlerons plus loin.

⁸ L'un en détient même deux.

⁹ Les deux tiers environ des informateurs mentionnent comme qualité nécessaire et première à la traduction : «un savoir encyclopédique».

Nous avons étudié très en détail les antécédents de nos sujets avant leur orientation vers la traduction, et l'on comprendra pourquoi en constatant la complexité de ce qui les a poussés vers cette profession.

a. Choix de la carrière

Ici, nous avons groupé les fonctionnaires de Montréal et d'Ottawa, car nous ne croyons pas pouvoir déceler de disparités entre les deux groupes.

Nous donnons ci-après quelques-unes des réponses à la question concernant le premier et le deuxième choix quant à la carrière, et qui, le plus souvent, ne constituaient pas, comme on aurait pu s'y attendre, une réponse directe à la question posée¹⁰ : «J'ai songé à la traduction parce que...». La réponse type était généralement celle-ci : «Assez tôt, je songeais à me diriger vers la carrière A, mais en raison des circonstances B, j'ai dû faire C. J'ai donc entrepris des études dans ce sens. J'ai dû les interrompre et travailler pour les raisons D. C'est finalement par la force des choses que je suis devenu traducteur». Parfois, la réponse était plus brève et sautait l'étape A; c'est le cas de ceux (49 %) qui n'indiquent pas de deuxième choix. Illustrons cette sinuosité :

Tableau 14.4

Type de carrière projeté par les traducteurs de l'échelon intermédiaire lors de leur premier et de leur deuxième choix (%)

¹⁰ Question n° 11 de l'interview, appendice IV.

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

Type de carrière projeté	1 ^{er} choix exprimé	2 ^e choix exprimé
Génie, sciences	12,9	0,0
Médecine et sciences de la santé	6,5	0,0
Droit	16,1	3,2
Commerce	3,2	3,2
Enseignement	12,9	12,9
Journalisme	0,0	3,2
Vie religieuse	29,0	9,7
Vie militaire	9,7	0,0
Fonction publique en général, hormis la traduction	6,5	3,2
<i>Traduction</i>	0,0	16,1
Aucun ou sans réponse	3,2	48,5
Total (Montréal et Ottawa)	100,0	100,0
<i>N</i>	31	31

Remarquons immédiatement le caractère plutôt arbitraire des différentes catégories de ce tableau. En effet, le premier choix exprimé peut bien souvent ne correspondre qu'à un souhait puéril qui ne trouvera pas un soupçon de réalisation, comme pour cet informateur qui nous a dit :

Dans ma jeunesse, j'avais songé au sacerdoce, mais ce n'était pas très sérieux! Par contre, ce premier choix a pu trouver sa réalisation partielle (deux années de médecine, par exemple) ou, plus rarement, totale (plusieurs années de pratique du droit).

Ceci dit, un premier chiffre saute aux yeux : c'est le zéro vis-à-vis de *traduction*, dans la première colonne. Aucun des interviewés n'a d'abord envisagé la traduction comme

profession. Dans la colonne «deuxième choix», on trouve le pourcentage 16,1 aussi stupéfiant que le zéro précédent, d'autant que la réponse est exprimée en ces termes : «C'est à ce moment que, par la force des choses, je suis devenu traducteur». Cette proportion correspond au nombre total de fois où l'on a stipulé la traduction comme deuxième choix; dans plusieurs cas (la quasi-totalité des 15 «sans réponse»), on devient traducteur à cette étape, mais sans le mentionner; il ne s'agissait donc pas d'un choix au sens propre du terme. Pour plus du tiers, la traduction sera à tout le moins un troisième choix.

Nous n'avons pu établir de dominantes indiquant que l'on passe plutôt d'une catégorie de choix à une autre; tout au plus peut-on dire que trois aspirants-religieux sont devenus aspirants-éducateurs.

Il convient de s'arrêter un moment sur la phraséologie utilisée par nos traducteurs pour répondre, car elle apparaît extrêmement révélatrice de l'état d'esprit défaitiste ou fataliste de nombre d'entre eux. Dominent ici les formes volitives conditionnelles du passé ou l'équivalent : «j'aurais voulu », «je désirais», «j'avais songé à», «ma première idée était de», etc. Domine ensuite une causale exprimant les obstacles qui empêchèrent ces ambitions de se réaliser : «mais à la suite d'un échec», «mais la maladie», «comme j'avais besoin d'argent». Enfin, lorsqu'on mentionne que l'on en est venu à la traduction, c'est toujours (sauf un cas) sur un ton de résignation : «par la force des choses, des circonstances», «le destin», «la providence». On profite alors de l'occasion, comme en s'excusant, pour affirmer le fortuit du début de la carrière : «en passant dans un bureau de poste, j'ai vu un avis où l'on demandait des traducteurs», «par hasard en lisant les journaux...».

En somme, ce n'est pas de gaieté de coeur que l'on devient traducteur, mais après bien des tergiversations, des échecs, des entreprises avortées. Comment dès lors parler de «choix»? C'est un choix qui n'en est pas un, et l'on serait davantage porté à parler de planche de salut.

b. Monographie des emplois (avant la traduction à la fonction publique ou ailleurs)

On le devine déjà, la monographie de travail d'un traducteur est aussi mouvementée

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

que celle de son éducation ou que le cheminement dont on vient de parler. La durée moyenne de l'emploi avant l'entrée au Bureau des traductions est de 7,6 ans (s'échelonnant pour notre échantillon de zéro à 25 ans). Quatre traducteurs seulement n'ont occupé aucun emploi à temps plein avant de devenir fonctionnaires fédéraux : cependant, un seul d'entre eux est arrivé directement à la traduction. Deux ayant été engagés comme employés de bureau, faisant un peu de secrétariat, un peu de rédaction, un peu de correction d'épreuves avant de se retrouver traducteurs, et le quatrième venant du service de l'immigration où il travaillait depuis dix ans.

Sauf un cas peut-être, aucun traducteur n'est arrivé à la fonction publique sans avoir auparavant fait autre chose, ce qui souligne une fois encore le caractère de pis-aller de la profession, spécialement au gouvernement fédéral.

Les emplois occupés par les traducteurs avant leur entrée dans la fonction publique fédérale varient à l'infini, non seulement pour l'ensemble de l'échantillon mais aussi, bien souvent, pour chacun d'eux. Si l'on se limite non pas au nombre d'employeurs, mais au nombre de tâches vraiment différentes, on arrive à 55 pour les 26 traducteurs d'Ottawa, ce qui signifie que chaque sujet, avant de devenir traducteur (à la fonction publique ou ailleurs), a occupé en moyenne plus de deux emplois différents et connu environ le double d'employeurs. Citons le cas extrême de l'un d'eux qui fut successivement interviewer, manoeuvre, chasseur, vendeur d'assurances, «solliciteur pour une paroisse», douanier, professeur et, enfin, traducteur!

Cependant, il ne faut pas oublier que notre échantillon comprend six Néo-Canadiens, ce qui gonfle ces chiffres, la plupart des immigrants acceptant à leur arrivée, «en attendant», n'importe quel travail (manoeuvre par exemple).

Quant à la nature de ces emplois antérieurs, elle ressortit en général au secrétariat ou à l'administration (commis, secrétaire, sténographe, gérant, etc.), mais on trouve aussi d'anciens professeurs (dans six cas), des rédacteurs ou des reporters (dans trois cas), le reste se répartissant fort diversement : représentant, optométriste, chapelain, etc. Par ailleurs, près des deux tiers des sujets (16 sur 26) sont arrivés au Bureau des traductions sans aucune expérience ni études préalables en ce domaine, ce qui illustre remarquablement le caractère

d'improvisation forcée de la profession.

Disons donc, pour résumer, que la monographie des emplois d'un traducteur s'inscrit sous le signe de la mobilité, de l'extrême mobilité.

5. La formation d'un traducteur et le cas des interprètes

a. Formation empirique

Traduction. Par quelle opération surnaturelle devient-on traducteur, du jour au lendemain? Dans bien des cas, en effet, il s'agit d'un revirement, d'une décision aussi brusque qu'imprévue imposée par le hasard, comme par exemple la lecture, dans le journal, d'une annonce séduisante.

Souvenons-nous d'abord du niveau d'instruction de nos sujets. Nous avons noté qu'ils ont tous suivi un cours classique (ceux d'Ottawa du moins) et que quatre d'entre eux seulement n'avaient pas leur baccalauréat (mais étaient sur le point de l'obtenir). Or, s'il est un endroit où l'on fait de la traduction, c'est bien dans un collège classique québécois : que d'années passées à faire des versions et des thèmes grecs, latins... et anglais. Et pour quelqu'un qui a traduit du Cicéron, les discours de nos hommes politiques ne présentent guère de pièges! Ajoutons à cela une bonne connaissance des lettres et de la grammaire (française autant qu'anglaise), une culture générale comme en dispense un cours classique, et le tour est joué.

Il ne s'agit plus dès lors que d'être bien conseillé par un réviseur expérimenté qui vous apprendra quelques formules passe-partout et le jargon particulier à tel ou tel ministère, si vous ne le connaissez pas (ce qui n'est pas toujours le cas; exemple : un licencié en droit affecté à la traduction des lois). Au bout de quelques mois, vous serez traducteur chevronné. En outre, si presque tous les sujets ont suivi des cours de traduction, ce fut après être devenus traducteurs, comme nous l'avons déjà signalé plus haut. Cela n'affecte donc en rien le caractère empirique de leur formation, puisque ce n'était nullement une condition de leur carrière.

Enfin, pour illustrer l'importance de cette filière, disons qu'elle fut suivie par tous les traducteurs, à l'exception d'une jeune fille du bureau de Montréal et de l'un de ses collègues outaouais dont les études spécialisées en traduction sont antérieures à la carrière.

Interprétation simultanée. Des deux interprètes interviewés, l'un fit des études spécialisées, l'autre reçut une formation empirique. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un fonctionnaire entré au Bureau des traductions au bas de l'échelle qu'il gravit d'ailleurs très vite, puisqu'il ne lui fallut que trois années pour passer de la «classe 1» à la «classe 4», et quatre autres pour devenir interprète. Très facilement, à ses dires, il avait passé tous les examens lui permettant de monter en grade. C'est de lui-même qu'il décida de devenir interprète, s'entraînant deux ans durant, à ses frais, avec des collègues. La seule facilité que lui fournit son employeur fut la permission d'utiliser l'équipement. Et ainsi, grâce à ce «don» nécessaire à ce métier bien particulier, il subit avec succès les examens particulièrement sévères qui conduisent à l'interprétation simultanée.

Cette voie difficile fut suivie par plusieurs de ses confrères. On devine quels efforts durent être déployés pour parvenir à une fonction somme toute à peine mieux rémunérée¹¹ et certainement plus astreignante que celle de traducteur de textes écrits; aussi conçoit-on que la politique du Secrétariat d'État en la matière rebute même les plus courageux.

b. Études spécialisées

Traduction. Deux traducteurs seulement ont bénéficié d'une telle formation.

Un immigrant français qui, après ses études secondaires, avait obtenu un «diplôme supérieur d'interprète», ne vint à la traduction que 11 ans plus tard, après son arrivée au Canada. Ses études précédèrent donc d'assez loin sa carrière actuelle. Brillante exception, une traductrice du bureau de Montréal est diplômée de l'École de traduction de Genève, ce qui lui permit de travailler comme traductrice dans le secteur privé avant de devenir fonctionnaire trois ans plus tard. On ne peut guère tirer de conclusions de cas aussi isolés,

¹¹ Entre juillet 1963 et juillet 1965, les traitements des interprètes «classe 1» et «classe 2» étaient respectivement à peu près identiques à ceux des traducteurs «classe 5» et «classe 6».

mais nous avons certaines raisons de croire que les écoles de traduction forment d'excellents sujets.

On devrait encourager le recrutement de tels diplômés, car ils constituent une source d'économie pour le Bureau, qui n'a pas à les former. Le travail des réviseurs s'en trouverait en outre allégé. Mais l'Université de Montréal est seule à dispenser au Canada français des cours de traduction, et les Québécois n'acceptent pas volontiers d'aller à Ottawa. Aucun de ces deux traducteurs n'envisagerait d'ailleurs de s'y installer.

Interprétation simultanée. Ici aussi, il s'agit d'une femme, diplômée de l'Université de Montréal en interprétation simultanée. Elle reconnaît (et son collègue dont nous avons parlé plus haut abonde dans le même sens) que ce genre de cours didactique ne présente qu'une valeur relative. Un diplôme n'assure pas la compétence car il faut, dans ce domaine, posséder des qualités innées, dont nous parlerons plus loin, qu'une école ne saurait faire naître, mais seulement développer. L'Université de Montréal ne dispensant plus de cours d'interprétation simultanée, il faut aller à Genève pour en suivre.

Il semble donc qu'ici l'empirisme soit de rigueur, du moins, paradoxalement, au début : on ne peut être certain de pouvoir faire de l'interprétation simultanée avant d'en avoir déjà fait!

6. L'entrée dans la fonction publique fédérale

a. Les motifs

Pourquoi la fonction publique fédérale? Notons immédiatement que nous avons déjà répondu partiellement à cette question. En effet, comme près des deux tiers des sujets de notre échantillon sont arrivés au Bureau sans jamais avoir fait de traduction, les motifs d'entrées se confondent ici avec les motifs du «choix» de la carrière. On ne songeait pas plus à la traduction qu'à la fonction publique, mais étant donné qu'on ne savait pas trop quoi

faire, que l'emploi occupé était mal rétribué¹², qu'on sentait s'envoler une vocation, on saisisait cette bouée de sauvetage. Quant à ceux qui étaient déjà traducteurs, les motifs d'entrée à la fonction publique sont du même ordre.

La traduction restait jusqu'à ces derniers temps un métier souvent très aléatoire en dehors de la fonction publique, fort mal rémunéré, surtout dans les journaux de province¹³, instable et soumis au fonctionnement hasardeux d'agences peu sérieuses. Dans les circonstances, la fonction publique était donc encore ce qu'il y avait de mieux, ou plutôt de moins mal, et 39 % des traducteurs francophones l'ont choisie parce que les chances de faire une carrière en traduction y étaient relativement bonnes.

La situation a cependant quelque peu changé. Des débouchés intéressants sont nés dans diverses entreprises, notamment dans les importantes compagnies établies au Québec et les sociétés de la Couronne¹⁴. Aussi la fonction publique ministérielle a-t-elle perdu dans ce domaine le monopole de l'emploi stable.

Toujours est-il que l'on n'est pas sans déceler une certaine angoisse chez d'aucuns qui, dans la quarantaine, instruits et cultivés mais matériellement démunis, accueillent le Bureau des traductions comme un havre de paix, après une carrière mouvementée. La recherche de la stabilité liée à un salaire confortable joue donc ici un rôle capital, et cet aspect matériel sera généralement le premier mentionné. De tous les traducteurs interviewés, un seul a invoqué «le désir de servir le pays»; mais il s'y est pris bien tard : à 40 ans seulement! Parmi d'autres motifs d'entrée isolés invoqués, notons l'avancement et le désir de travailler en équipe.

Aucun fonctionnaire, croyons-nous, ne doit avoir moins l'impression d'appartenir à la fonction publique qu'un traducteur qui y travaille dans sa langue, isolé des ministères et de leurs strictes hiérarchies. Et ceci est particulièrement vrai pour les traducteurs de Montréal

¹² Comme par exemple l'enseignement.

¹³ Dans les journaux, lorsqu'on réorganisait les services, les traducteurs étaient les premiers touchés; les rédacteurs pouvaient bien, pensait-on, suffire à la tâche!

¹⁴ Principalement le Canadien national.

qui paraissent presque surpris de se découvrir fonctionnaires!

En somme, sauf quelques rarissimes expressions, et pour parler par euphémisme, on entre à la fonction publique fédérale sans enthousiasme. Les motifs en sont purement négatifs.

b. Les examens d'entrée

Beaucoup d'appelés, peu d'élus. Mais disons tout de suite que le nombre important des candidats ne signifie pas grand'chose. Lorsque la Commission de la fonction publique lance par la voie des journaux un avis de concours, elle peut recevoir plusieurs centaines de candidatures. Dans un pays comme le Québec, où tant de gens sont plus ou moins bilingues, la chose n'étonne guère. Beaucoup s'imaginent cependant que le fait de parler deux langues rend apte à la traduction, ce qui est une grossière erreur, et le Bureau, malgré ses énormes besoins, n'en retiendra qu'une dizaine. On nous a rapporté les cas extrêmes de chauffeurs de taxi qui s'étaient présentés à un concours d'interprétation simultanée.

L'examen est loin d'être chose facile, et certains traducteurs ont dû le repasser deux et même trois fois. L'un d'eux n'a réussi qu'à la sixième tentative! Mais cette question dépasse notre étude, touchant beaucoup plus le recrutement. Une chose demeure : la difficulté des examens valorise les traducteurs à leurs propres yeux, ce dont ils ont grand besoin après toutes les difficultés qu'ils ont si souvent rencontrées et face au peu de considération professionnelle dont ils jouissent.

c. La carrière du traducteur dans la fonction publique

Le traducteur est un fonctionnaire bien à part en ce qui concerne tant sa formation et ses motivations professionnelles que son milieu de travail en général : isolement, statut professionnel, ambitions. On comprendra son réel désarroi en mesurant la distance qui sépare sa propre conception de son travail de celle qu'en font les autres fonctionnaires.

1. Trois types de traducteurs

En gros, et de façon assez arbitraire, on peut distinguer trois types de traducteurs : mobiles, confinés, et aux Débats.

a. Les traducteurs «mobiles»

À cette catégorie appartiennent ceux que leurs fonctions obligent à une certaine mobilité, que ce soit sur le plan géographique ou de la diversité des tâches. C'est le cas non seulement des traducteurs qui changent fréquemment de lieu de travail, passant d'un ministère ou d'un organisme à l'autre et cela pendant des périodes assez brèves pour qu'ils ne se sentent pas attirés à ce ministère, mais aussi des fonctionnaires qui travaillent à la traduction générale, où sont traduits les «surplus» des différents ministères¹⁵. Cette mobilité semble ne pas devoir faciliter la spécialisation, mais les opinions sont partagées quant à la nécessité d'être spécialisé. Pour certains,

il faut une bonne formation spécialisée acquise par les cours et l'expérience pour bien saisir le sens de l'autre langue et la bien traduire [...] Si on a la bougeotte, si on change de ministère on ne se perfectionne pas, alors que pour d'autres la mobilité apparaît préférable, car la spécialisation «représente un grand danger».

Quand on est trop spécialisé dans un domaine donné, on devient indispensable dans son bureau et on peut être gelé là pendant des années.

C'est ainsi que l'on devient un traducteur «confiné».

b. Les traducteurs «confinés»

¹⁵ On peut inclure ici les interprètes pour qui la plus grande partie du travail consiste à interpréter simultanément les débats de la Chambre des communes, du Sénat, et des nombreux comités qui leur sont attachés. Ils peuvent aussi être affectés à l'interprétation de conférences aussi bien au Canada qu'à l'étranger, ce qui les amène à travailler dans des domaines extrêmement divers et selon des horaires imprévisibles.

La définition précédente traduit admirablement ce type de traducteur. Mais faut-il ajouter que certains ne s'en plaignent nullement, particulièrement chez les plus médiocres qui semblent fort bien s'accommoder de cette situation, empreinte d'un certain confort, faite d'une routine reposante, et sans imprévus. Quant à ceux qui, dans un souci d'efficacité et d'avancement, choisissent délibérément de se spécialiser, ils se rendent compte tôt ou tard qu'ils se trouvent engagés dans un cercle vicieux et ils essaient alors de se faire muter.

c. Les traducteurs aux Débats

Cette catégorie se rapproche assez de celle des traducteurs «mobiles». La traduction des débats à la Chambre des communes offre un travail varié, mais, étant donné les qualifications exigées, y accéder apparaît souvent comme une consécration. Ces traducteurs peuvent être appelés à travailler à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, durant plusieurs heures d'affilée, sans même parfois avoir le temps de manger. Soumis à une extrême tension, ils doivent traduire les délibérations dont une première version imprimée est publiée dès le lendemain.

Par contre, ils bénéficient des longs congés parentaux propres aux «sessionnels», c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas (du moins en général) entre les sessions.

C'est une consécration que de traduire aux Débats où l'appartenance à la «classe 5» est exigée. On y reste généralement assez peu longtemps, les impératifs de la vie sociale (et surtout familiale) s'accommodant mal d'horaires aussi imprévus. Au sortir des Débats, véritable purgatoire où «les bons se séparent des méchants», on est mûr pour la revision ou la direction d'une section. Cependant, bien des fonctionnaires en appréhendent les risques : «Il ne faut pas aller aux Débats tout de suite; ou on coule, ou on nage...».

2. Le statut professionnel du traducteur

Plus encore que du milieu fonctionnel, il faut tenir compte de l'environnement humain dans lequel évolue le traducteur. Nous avons vu plus haut ce qu'il est, et c'est assez pour

exciter sa susceptibilité. Nous touchons ici à un point capital. Incompris et isolé, le traducteur attache une énorme importance à son statut. Pour commencer, soulignons qu'il existe un écart considérable entre la façon dont il considère sa profession et celle dont les autres fonctionnaires le jugent.

a. Comment se considèrent les traducteurs?

Les traducteurs se considèrent unanimement comme des «professionnels¹⁶», invoquant à l'appui de leur affirmation divers arguments : nature spécialisée du travail, qualités requises, quasi-nécessité de posséder un diplôme universitaire¹⁷, difficulté de l'examen d'entrée, etc. Autre point, jamais invoqué mais latent, la réminiscence des ambitions déçues; nombre d'entre eux en effet avaient envisagé de faire carrière dans une profession libérale, se trouvant même souvent sur le point d'aboutir lorsqu'ils durent en venir à la traduction. Leur traitement, relativement élevé, les autorise en outre à revendiquer l'appartenance à la catégorie des professionnels. Définissant les qualités et les aptitudes que requiert leur travail, les traducteurs parleront, pour les deux tiers, d'un travail technique préétabli et assez mécanique, les autres se considérant davantage comme des artistes, et insistant sur l'intuition, l'humanisme lié à de vastes connaissances indispensables à l'exercice de cette profession. Mais au départ, tous se considèrent comme professionnels.

b. Comment les considère-t-on?

L'attitude des autres fonctionnaires envers les traducteurs est, au dire de ces derniers, bien négative. C'est ici que les sujets interviewés ont déversé tout leur fiel, nous disant avec quel mépris ils sont considérés. Qu'on en juge par ces quelques extraits d'interviews :

¹⁶ Au sens où la Commission de la fonction publique utilise ce terme, par opposition notamment au travail administratif, technique ou de bureau.

¹⁷ Nous avons vu que l'immense majorité en possède effectivement un.

Quand on fait notre métier, il faut savoir encaisser bien des niaiseries.

À l'Institut professionnel du Service civil, nous sommes considérés comme de drôles de professionnels. On vous traite tout au plus comme sténographe un peu plus qualifié. À L'O. N. U., un traducteur est beaucoup plus considéré qu'ici.

Notre travail manque de prestige.

On doit faire un rapport quotidien du nombre de mots que l'on a traduits; ça ressemble à de la comptabilité. C'est humiliant à la fin.

On vous dit : «vous ne faites pas de travail créateur». C'est idiot, on fait du travail créateur. Nous aidons les Anglais à refaire leur charabias.

On vous arrive avec un texte anglais, on le jette sur la table en disant : «Type me this in French».

Mais il ne faudrait pas prendre le sort des traducteurs trop au tragique. On décèle chez eux un certain goût à se louer, se prenant volontiers pour de grands écrivains méconnus. S'ils se considèrent professionnels, c'est aussi par dépit. À la question concernant les qualités requises pour l'exercice de cette profession, ils se sont montrés intarissables, tant sur le nombre que sur la rareté de ces qualités.

Il demeure cependant certain que ce refus de reconnaître aux traducteurs le statut de professionnels n'est pas, de leur part, une simple impression. Nous apprenons¹⁸ en effet que la Direction du bureau de reclassification de la Commission du service civil envisage de les faire passer dans la catégorie «administration et service à l'étranger», faisant valoir qu'ils rendent «des services de régie interne». Pour être acceptés comme professionnels, il faudrait qu'ils fournissent un diplôme de traduction et soient en même temps reconnus par un institut professionnel, mais la première de ces exigences équivaut déjà à un refus pur et simple de leur reconnaître le statut de professionnels puisque presque personne ne possède un tel diplôme!

¹⁸ Août 1966.

Tollé général chez les traducteurs de l'Institut professionnel des fonctionnaires fédéraux qui jugent l'argument futile, la plus grande partie de la traduction étant destinée au public et non pas au fonctionnement interne.

Cet incident, dont nous ignorons au moment où nous écrivons ces lignes quel sera le dénouement, illustre suffisamment l'état d'esprit des traducteurs face aux fonctionnaires fédéraux.

Par ailleurs, il y a fondamentalement, de la part de l'employeur et de ceux qui font traduire les textes, une incompréhension chronique de ce qu'est la traduction. Ils croient que, bien souvent, «la traduction c'est de la frime», qui ne sert qu'à satisfaire quelques Québécois car, habitués à travailler, dans les ministères à Ottawa, avec leurs collègues francophones qui parlent tous parfaitement l'anglais, ils s'imaginent qu'il en va de même pour tous les Canadiens français. Ils savent pourtant, même si c'est confusément, que l'on ne traduit la plupart du temps que de l'anglais au français¹⁹. Enfin, les exigences de la publication simultanée de certains textes les obligent à des dates de tombée plus sévères.

c. Quel devrait être leur statut?

Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens des traducteurs qui souhaitent se voir accorder un statut, et cela pour plusieurs raisons d'ordre théorique autant que pratique.

Le Bureau international du travail reconnaît la traduction et l'interprétation comme des professions.

Le ministère du Travail du Canada a reconnu comme professionnelle toute

¹⁹ C'est si vrai, que cette tâche rare qui consiste à traduire du français à l'anglais porte le nom, en jargon de métier, de «traduction à sens inverse». (LaRivière, «La traduction dans la fonction publique»). Seulement 20 % de la traduction s'effectue du français à l'anglais, et encore s'agit-il presque toujours de textes provenant de l'extérieur de la fonction publique.

occupation nécessitant un diplôme universitaire²⁰.

La traduction et l'interprétation, dans la fonction publique fédérale, ne peuvent être considérées comme des tâches administratives, car elles ne visent pas au premier chef le fonctionnement de la régie interne. Les traducteurs servent d'abord le public.

La traduction et l'interprétation exigent une spécialisation professionnelle.

On ne peut s'engager au Bureau des traductions sans posséder des qualifications professionnelles.

Cette dernière raison nous importe au plus haut point, car l'exclusion des traducteurs de la catégorie professionnelle nuirait à leur moral déjà bien atteint. Par ailleurs, le recrutement en souffrirait, surtout celui des traducteurs hautement spécialisés, comme les médecins et les ingénieurs, qui ne sont pas prêts à abandonner un statut dont ils sont fiers.

3. Le problème de multiple isolement

L'incompréhension, la négation des qualités que nous venons d'évoquer, ne contribuent pas peu à isoler les traducteurs. À cette forme d'isolement s'en ajoutent d'autres. Ainsi, les traducteurs se trouvent, pour la plupart, dispersés dans les ministères auxquels ils sont rattachés; de ce fait, ils se connaissent peu, n'ont guère de contact ni avec les employés desdits ministères, pour lesquels ils constituent une espèce d'oiseau rare, ni avec leurs collègues des autres services. Ceci ne s'applique toutefois pas aux Débats, où les conditions de travail imposent une large coopération et un esprit d'équipe cohérent.

Ils constituent par ailleurs un groupe linguistique à part formant, là où ils sont groupés (à Montréal, aux Débats, à la Traduction générale), de véritables «unités francophones»,

²⁰ *Skilled and Professional Manpower in Canada, 1945-1965*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, pp. 8 et 9.

n'utilisant l'anglais que pour communiquer avec l'extérieur²¹. Leurs communications internes s'effectuent totalement en français et leurs chefs de services sont tous canadiens-français.

L'un d'eux, expliquant pourquoi il n'avait jamais hors du travail de contacts avec des anglophones, disait savoureusement :

C'est assez de traduire leur baragouinage toute la journée sans baragouiner avec eux après le travail.

4. Les ambitions et les freins aux ambitions

L'ambition des trois quarts des traducteurs est assez limitée et se cantonne à des mutations ou des promotions à l'intérieur du Bureau. La plupart diront espérer devenir chef ou sous-chef de section, ce qui correspond au grade six ou sept. Deux seulement souhaitent «monter le plus haut possible», alors que deux autres affirment, pour fuir les responsabilités, être prêts à demander (et obtenir) une rétrogradation, préférant un traitement inférieur mais une vie plus tranquille. Certains ont manifesté le désir de quitter la fonction publique pour retourner au secteur privé (fonder une agence, par exemple), mais à l'exception d'un seul, aucun ne songe à changer de métier²².

Nous avons interviewé 26 traducteurs au cours de septembre 1965 et cinq au cours du mois d'avril 1966. Entre temps, le système de promotion a considérablement changé, cette pierre d'achoppement continuuel que constituait l'examen de compétence de la «classe 3» ayant notamment été supprimée. En effet, pour passer dans cette classe, il fallait subir un examen encore plus sévère que celui d'entrée dont la préparation pouvait demander des mois. De telles exigences n'existaient, à notre connaissance, nulle part ailleurs dans la fonction publique fédérale. Toujours est-il que ce point était très souvent mentionné comme un

²¹ Et évidemment pour lire les textes à traduire et, dans le cas des «traducteurs à sens inverse», pour écrire.

²² Le roulement des traducteurs dans la fonction publique est relativement élevé depuis quelques années, atteignant, pour la seule année 1965, 13 pour cent; la majorité des traducteurs restent cependant dans la fonction publique. (LaRivière, «La traduction dans la fonction publique»).

obstacle à la promotion. Mais laissons cet aspect qui ne revêt plus qu'une valeur historique.

Autre frein, le nombre limité de postes, mais doutons de la validité de cet argument, car ce n'est voir qu'un aspect bien restreint des choses. Il est vrai que les dimensions du Bureau connaissent des limites et qu'il faut évoluer dans ce cadre restreint, cependant la traduction, avec la nouvelle politique de bilinguisme, subit et subira un essor considérable qui conduira, d'ici peu, à un véritable *boom* de la traduction.

On conçoit cependant que certains traducteurs en place depuis longtemps se sentent menacés par la venue de jeunes éléments mieux formés et ayant bénéficié des réformes entreprises au Québec dans le domaine de l'éducation, visant entre autre à un meilleur enseignement du français.

On peut prévoir, sans craindre de se tromper, que les traducteurs auront à se plaindre, avec raison peut-être, du système d'ancienneté.

Parmi les autres freins, notons la trop grande spécialisation que nous venons d'évoquer et dont souffrent plusieurs, ainsi que, dans certains cas, des facteurs purement personnels mais déterminants, tels le manque d'ambition avoué et la maladie.

5. Le cas des interprètes

Signalons immédiatement qu'il y a 13 interprètes (interprétation simultanée) au Bureau des traductions : sept anglophones et six francophones. Les premiers ne travaillent en général que dans un seul sens (français-anglais), les autres dans les deux sens. Or, 10 à 12 % seulement du travail se fait du français à l'anglais. Cette inégalité, les interprètes francophones la ressentent cruellement.

On peut traduire pendant des heures d'affilée. Parfois, ça va même beaucoup plus loin. Par exemple, au Sénat, pendant des heures je me suis trouvé seul interprète... J'étais obligé de courir d'une cabine à l'autre selon la langue de celui qui parlait. En effet, je traduis à la fois de l'anglais au français et du français à l'anglais.

Cette insatisfaction due à un surcroît de travail minera à la longue leur moral.

6. *Les traducteurs et la question du bilinguisme et du biculturalisme*

Les traducteurs vivent dans un monde linguistique à part, travaillent dans leur langue, et leur groupe de travail est canadien-français; aussi ne sont-ils guère à même de nous informer sur la situation générale qui prévaut pour les autres fonctionnaires francophones. Par ailleurs, et nous le signalions au début de cette étude, le Bureau compte un certain nombre de Néo-Canadiens insensibles aux problèmes créés par la dualité culturelle du pays.

Tableau 14.5

Attitude générale des traducteurs francophones de l'échelon intermédiaire et de l'ensemble du personnel francophone de l'échelon intermédiaire quant à l'avenir du bilinguisme et du biculturalisme dans la fonction publique fédérale (%)

	Attitudes optimistes	Attitudes mixtes	Attitudes pessimistes	Indifférence	Total	<i>N</i>
Traducteurs francophones	42,4	26,9	19,2	11,5	100	23
Échelon intermédiaire francophone	39,1	23,4	28,1	9,4	100	128

Néanmoins, l'attitude générale des traducteurs quant à l'avenir du bilinguisme et du biculturalisme suit d'assez près celle de l'échelon intermédiaire francophone en général. À peine remarque-t-on chez eux une moindre incidence des attitudes pessimistes; ce qui ne signifie pas pour autant que, lorsqu'ils s'expriment, leur pessimisme ne soit pas prononcé. C'est peut-être en effet chez les traducteurs (canadiens-français) que l'on rencontre les commentaires les plus virulents à propos du bilinguisme. Le bilinguisme, ce sont eux qui en font les frais. Plusieurs savent que la traduction n'est qu'un artifice visant à donner aux Canadiens français un visage acceptable d'un pouvoir étranger. Qu'on en juge par ces

paroles amères :

Le bilinguisme, c'est une influence de façade, car c'est une question d'actualité. Mais, ça ne change pas grand chose. C'est un bilinguisme très vivant : «Va traduire cette note pour faire plaisir aux Canadiens français». Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est même souvent un bilinguisme absurde²³.

Fait à noter, en aucun cas les traducteurs ne relieront leur insatisfaction à une discrimination ethnique à leur égard. L'homogénéité linguistique et ethnique de leur propre milieu de travail, l'importance officielle accordée à la traduction dans la fonction publique vont à l'encontre, pour ainsi dire, d'une éventuelle discrimination ou d'un blocage d'ordre linguistique. Ils n'entrevoient d'ailleurs pas d'un si mauvais œil les effets que des développements éventuels du bilinguisme et du biculturalisme pourraient avoir sur leur carrière.

Tableau 14.6

Effets du bilinguisme et du biculturalisme sur la carrière, tels que perçus et anticipés par les traducteurs francophones de l'échelon intermédiaire et l'ensemble du personnel francophone de l'échelon intermédiaire (%)

²³ Un tel cas de «bilinguisme absurde» nous fut rapporté. Le sujet, un interprète, fut envoyé au bout du pays au pied levé, à deux heures d'avis, pour faire la traduction simultanée d'une conférence sur les oiseaux migrateurs. Pendant trois heures d'affilée, seul en cabine, il dû traduire de l'anglais au français alors que personne ne comprenait un traître mot de cette langue. «De temps à autre, dit-il, quelqu'un prenait un écouteur, curieux d'entendre des sons étrangers. Après ça, le gouvernement peut dire qu'il encourage le bilinguisme!»

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

	Bons effets «assuré- ment»	Bons effets «pos- sibles»	Aucun effet	Mauvais effets	Sans opinion	Total	N
Traducteurs francophones	39,2	8,7	34,8	4,3	13,0	100	23
Échelon inter- médiaire francophone	26,8	14,2	47,2	4,7	7,1	100	128

L'insistance mise actuellement sur le bilinguisme et le biculturalisme peut être bénéfique à leur carrière dans 39 % des cas, ou n'y rien changer dans 35 % des cas.

d. Conclusion : portrait du traducteur

En somme, on pourrait définir ainsi le traducteur : être insatisfait, cultivé, qui ne peut faire profession de ses connaissances qu'en traduisant; être incompris, dont la susceptibilité doit être ménagée; enfin, être instable, pour qui la fonction publique fédérale représente un havre de paix où il trouve enfin la sécurité professionnelle longtemps recherchée.

C'est là du moins l'image que nous avons pu dégager à partir d'entrevues menées quelques mois avant l'annonce d'une hausse de traitement substantielle²⁴ et l'abolition de l'examen jusqu'alors requis pour être promu à la classe 3.

Mal payés et soumis à un système de promotion trop rigide, les sujets interviewés pouvaient peut-être alors justifier plus facilement leur insatisfaction. Jusqu'à quel point leur mécontentement professionnel s'est-il atténué depuis ou diminuera-t-il? L'esprit des changements récents dans les conditions de travail vise sans doute à les motiver plus fortement et à les inciter à poursuivre une carrière (de traducteur) dans la fonction publique.

²⁴ Si l'on compare l'échelle de 1963 à celle en vigueur au 1^{er} juillet 1966, les hausses vont de 10 % pour la classe 1 jusqu'à 45 pour cent pour les classes élevées.

LA CARRIÈRE DE TRADUCTEUR : UN CERTAIN REFUGE

N'oublions pas cependant que, même si cela est plus sensible dans le cas des traducteurs, ce sont en fait tous les fonctionnaires qui se sont vus récemment et se verront davantage motivés à demeurer dans la fonction publique pour y faire carrière.

Si l'on voulait esquisser le portrait du successeur de l'actuel traducteur, on se trouverait sans doute en face d'une machine électronique. En effet, des machines à traduire seront sans doute largement utilisées à partir de 1975 et les traducteurs les plus chevronnés se retrouveront pour un temps conseillers en programmation. Mais le métier disparaîtra (sauf pour le travail littéraire, du moins pour le moment); il disparaîtra progressivement, en commençant par le travail technique.

Source : Beattie, C.; Désy, J., Longstaff, S., *La carrière du traducteur : un certain refuge*. Documents of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. *Bureaucratic Careers: Anglophones and Francophones in the Canadian Public Service*, n° 11, chap. 14, p. 357-376, Information Canada, Ottawa, 1972.